

# Comparatif des prestations

La présente annexe a pour but de présenter les différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé.

<b>Votre couverture actuelle</b>  <b>HC-Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, divisions mi-privée ou privée (variantes Modera ou Integra)</b> Société Mutuel Assurances SA  <i>Conditions particulières HCAMCV</i>	<b>Nouvelle couverture proposée</b>  <b>HC-Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, divisions mi-privée ou privée</b> Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA  <i>Conditions particulières HCGA01</i>
--	--

**Ces assurances garantissent une couverture en cas d'hospitalisation. Des différences existent dans la couverture d'assurance. Une énumération non-exhaustive est présentée ci-dessous.**

Risques assurés	Risques assurés
Maladie et accident (maternité exclue)	Maladie, accident et maternité
Etendue et durée des prestations en cas d'hospitalisation	Etendue et durée des prestations en cas d'hospitalisation
Sont assurés les séjours en division mi-privée ou privée selon la variante (Integra ou Modera) choisie par l'assuré.	Sont assurés les séjours en division mi-privée ou privée selon la variante choisie par l'assuré.
Les prestations sont versées au plus pendant 90 jours par cas d'hospitalisation.	Les prestations sont versées au plus pendant 90 jours d'hospitalisation au cours d'une année civile.
Les prestations sont réduites de moitié (50% de prise en charge) en cas de séjour pour soins psychiatriques.	La durée des prestations dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours* par année civile. (*imputés sur les 90 jours).
En cas d'urgence à l'étranger, la prise en charge des frais s'élève à hauteur qu'aurait coûté le traitement en Suisse.	En cas d'urgence à l'étranger, l'assureur alloue durant 60 jours* par année civile, au maximum les prestations suivantes: > division mi-privée: maximum Fr. 1000.- par jour > division privée: maximum Fr. 1500.- par jour (*imputés sur les 90 jours).
En cas d'hospitalisation de plus de 7 jours, participation de l'assuré à hauteur de Fr. 100.- par jour d'hospitalisation jusqu'à un maximum de Fr. 1500.- par année (uniquement variante Modera).	Aucune participation de l'assuré en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours.

## Votre couverture actuelle

HC-Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation,  
divisions mi-privée ou privée (variantes Integra ou Modera)  
Société Mutuel Assurances SA

*Conditions particulières HCAMCV*

## Nouvelle couverture proposée

HC-Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation,  
divisions mi-privée ou privée  
Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA

*Conditions particulières HCGA01*

## Autres prestations assurées

### Cures balnéaires – Séjour de convalescence

- Division mi-privée: Fr. 40.– par jour
- Division privée: Fr. 50.– par jour

### Frais de transport

- Jusqu'à Fr. 1000.– par cas

### Frais de garde privée

- Fr. 100.– par jour ou par nuit au maximum, jusqu'à Fr. 500.– par hospitalisation
- Fr. 50.– par jour ou par nuit au maximum, jusqu'à Fr. 250.– par hospitalisation pour les enfants en bas âge dont l'état de santé requiert en permanence la présence du père ou de la mère, à défaut d'un proche parent.

## Autres prestations assurées

Pas de couverture pour ces prestations.